

trières, chevalier, seigneur de Courcheval, Bauberg, Saily, Cherchillier et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Montrevel, lieutenant de roy du Charollois, exempt des gardes du corps de Sa Majesté et de dame Laure Taxis et ladite fille ayant esté ondoyée et ayant reçu les sacrements de baptesme le onzième de may de la présente année par le ministère dudit M^e Terrasson suivant l'acte inséré dans le présent registre par permission de Monseigneur l'Evesque d'Authun, administrateur du temporel et spirituel du diocèse de Lyon, le siège vacant en date du vingtième avril de la présente année et de luy signée. Elle a heu l'honneur d'avoir pour parrain Louis quinzième du nom, Roy de France et de Navarre à présent régnant et pour marraine Marie, Reyne de France, épouse de Louis quinze, lesquels absents ont donné ordre pour et au nom de leurs Majestés à Messire Pierre de Masso, seigneur de la Ferrière, de Lissieu et du Plantin, Baron de Chasselay, Seneschal de Lyon et de la province du Lyonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Lionnois, Forest et Beaujollois, et à dame Elisabeth de Chaponay épouse dudit Messire de Masso de présenter à nostre mère Sainte-Eglise la susdite fille du comte de Faultrières. Répondre pour elle et la nommer Louise-Marie, suivant la lettre en date du premier may signée St-Florentin dont copie est jointe et insérée à la minute du présent acte, l'original restant au pouvoir du susdit M^e de Masso de la Ferrière. En conséquence de laquelle la susdite fille de M. le comte de Faultrières a esté nommée Louise-Marie au bruit de toute l'artillerie de Lyon, au son des timballes, trompettes et tambours, la compagnie franche du régiment lionnois destinée pour la garde des portes